



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/C.2/51/L.36
22 novembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
DEUXIÈME COMMISSION
Points 97 f) et 116 de l'ordre du jour

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE : DÉCENNIE INTERNATIONALE
DE LA PRÉVENTION DES CATASTROPHES NATURELLES

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1996-1997

Décennie internationale de la prévention
des catastrophes naturelles

Incidences sur le budget-programme du projet
de résolution A/C.2/51/L.4

État présenté par le Secrétaire général
conformément à l'article 153 du règlement
intérieur de l'Assemblée générale

1. Aux termes des paragraphes 10 à 13 du projet de résolution, l'Assemblée générale :

Réaffirmerait que le secrétariat de la Décennie assumera les fonctions de secrétariat technique pour les préparatifs de la manifestation qui marquera la fin de la Décennie, avec le plein appui des services compétents du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et le concours des organismes des Nations Unies concernés, d'autres organisations internationales et de gouvernements (par. 10);

Prierait le Secrétaire général de veiller à ce que l'on dispose des ressources nécessaires pour ces préparatifs et de solliciter le versement de contributions volontaires supplémentaires au Fonds d'affectation spéciale pour la Décennie (par. 11);

Prierait également le Secrétaire général d'examiner comment devront à l'avenir s'articuler les activités et se répartir les responsabilités en ce qui concerne la prévention des catastrophes naturelles, et de lui présenter à sa cinquante-deuxième session par l'intermédiaire du Conseil économique et social un rapport sur la mise

en oeuvre du Cadre international d'action pour la Décennie, comportant notamment des propositions concrètes visant à assurer au secrétariat de la Décennie des ressources distinctes pour qu'il puisse s'acquitter de ses fonctions, afin de mener la Décennie à une heureuse conclusion en 1999 (par. 12);

Demanderait au secrétariat de la Décennie de convoquer, en sa qualité de secrétariat technique de la manifestation qui clôturera la Décennie, la première réunion du Comité préparatoire de cette manifestation, au plus tard d'ici la session extraordinaire qu'elle consacrera à l'examen d'Action 21 et compte dûment tenu du principe de la représentation régionale équitable (par. 13).

2. Le programme d'activités liées à la Décennie, y compris la préparation et la tenue de la manifestation qui clôturera la Décennie, est énoncé dans le rapport du Secrétaire général (A/51/186-E/1996/60). Il entre dans le cadre du sous-programme 2 (Prévention des catastrophes et planification préalable) du programme 37 (Aide humanitaire d'urgence) du plan à moyen terme pour la période 1992-1997. Dans la mesure où elles relevaient de l'exercice biennal 1996-1997, les activités ont été inscrites dans le budget-programme en cours, à l'exception de la session du comité préparatoire de la manifestation de clôture de la Décennie qui doit se tenir en 1997. Compte tenu du calendrier d'établissement du budget, cette session n'a pas été prévue dans le budget-programme 1996-1997.

3. On se rappellera que conformément à la section E de l'annexe à la résolution 44/236 de l'Assemblée générale, les activités entreprises au titre de la Décennie, y compris celles du secrétariat de la Décennie lui-même, sont exclusivement financées à l'aide des fonds extrabudgétaires que les donateurs ont été priés de verser au fonds d'affectation spéciale créé à cet effet. Par conséquent, l'application des paragraphes 10 à 12 du projet de résolution dépendrait entièrement du montant des ressources que les États Membres et d'autres donateurs fourniraient pour les activités de la Décennie, par l'intermédiaire du mécanisme de financement créé pour l'occasion.

4. S'agissant de la session de 1997 du comité préparatoire de la manifestation qui clôturera la Décennie, les coûts afférents aux services de conférence seraient directement imputés sur le chapitre 26E (Services de conférence) du budget ordinaire. La session durerait cinq jours et comprendrait au total 22 séances du groupe plénier et des groupes de travail, avec des services dans les six langues officielles de l'Organisation. Les documents établis avant, pendant et après la session représenteraient 59 pages au total. Compte tenu de ces paramètres, et si la session avait lieu à Genève, le montant total des ressources nécessaires pour couvrir les services de conférence fournis au comité s'élèverait à 251 100 dollars.

5. Étant donné que la session de 1997 du comité préparatoire n'a pas été programmée dans le calendrier des conférences et réunions de l'Organisation, le montant indiqué ci-dessus (251 100 dollars) correspondrait à des dépenses additionnelles au titre du chapitre 26E du budget-programme de l'exercice biennal 1996-1997.

6. À ce propos, on se rappellera qu'en adoptant ce dernier, l'Assemblée générale a décidé que des économies d'un montant de 103,9 millions de dollars seraient réalisées au cours de l'exercice. Le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée, par l'intermédiaire de la Cinquième Commission, des propositions sur les moyens d'y parvenir. En conséquence, l'Assemblée examinera, à la présente session, s'il est possible de financer les dépenses additionnelles de services de conférence qui résulteraient de l'application du paragraphe 13 du projet de résolution, en tenant compte de tous les rapports pertinents du Secrétaire général.
